

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1394

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« pouvant mettre en danger la vie de l'un d'eux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici de préciser les mots « d'une particulière gravité » afin d'éviter d'éventuelles dérives.